

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIRER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

33126

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3904

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohammed ERGUIG  
Médecine Générale  
Expert ASSERMENTÉ  
N°4 Sigal-Sigalon - Témara  
Tél: 05 22 74 13 97

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

20 JUILLET 2020  
ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/6/2020 ✓			150 DH	Dr. Mohamed ERGUI Médecin Générale ASSERMENTÉ Tébessa - Ténara 397

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. El Allal Ben Andalous Téléphone : 05 27 64 35 81	12/06/2020	 Dr. El Allal Ben Andalous Téléphone : 05 27 64 35 81

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000	21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ERGUIG Mohammed

MÉDECINE GÉNÉRALE

Expert Assermenté

N° 4 - Sigale - Sigalon

Tél.: 05 37 74 13 97 - Témara

Dr. Mohammed ERGUIG  
Médecine Générale  
Expert ASSERMENTÉ  
N°4 Sigal-Sigalon - Témara  
Tél: 05 37 74 13 97

الدكتور محمد الرجيك  
الطب العام  
خبير محلل

رقم 4 - سيكال سيكالون

الهاتف : 05 37 74 13 97 - تمارة

Témara, le 11/11/2010

تمارة، في

119,00

1) Natex Lat 119,00  
119 X 31,00 dev R

33,00

2) musfon 4  
114 X 31,00

100,00

3) nemo 4

pharmacie la ceinture verti  
4, Allée Ben Abdallah, Ville Andalous  
Témara, Tel.: 05 37 64 35 84

4) ri soncl  
116,00 dev R

678,30

Dr. Mohammed ERGUIG  
Médecine Générale  
Expert ASSERMENTÉ  
N°4 Sigal-Sigalon - Témara  
Tél: 05 37 74 13 97

pharmacie la Ceinture verti  
4, Allée Ben Abdallah, Ville Andalous  
Témara, Tel.: 05 37 64 35 84

380

LOT N°:

EXP:

PPV

140,20

**RISONEL®**

N° du Lot

Date Per.

P.P.V: 119,10 DH

**RISONEL®**

N° du Lot

Date Per.

P.P.V: 119,10 DH

**RISONEL®**

N° du Lot

Date Per.

P.P.V: 119,10 DH

PPU: 33,00DH  
PER: 10/2021  
LOT: M0156

49,06DH  
DLUO: 04/2022  
LOT: 190175

49,06DH  
DLUO: 04/2022  
LOT: 190175

PPU: 33,00DH  
PER: 10/2021  
LOT: M0156

19 22/11/2021

19/11/2021

PPU: 190,00 DH  
PER: 07/2021  
LOT: M0328